

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2023**

N°2023-CM11DEC-08

**FINANCES : Tarifs municipaux 2024 – Restaurant scolaire
Rapporteur : Mme Fanny LEVEILLEZ-CALVEZ**

L'an deux mil vingt-trois, le onze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 04 décembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 Rue des Hortensias à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire; Mme Anne-Laure PRONO, M. André ROSNARHO-LE NORCY, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Patrick CAINJO, Mme Héléna VANAERT, M. Julian EVENO, Adjoint; M. Lionel FROMAGE, M. Serge CERVA-PEDRIN, Mme Armelle LE PRÉVOST, M. Yves BLEUNVEN, Mme Maryse CADORET, Mme Christine VISSET, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Sylvie LE CHEVILLER, Mme Sophie BEGOT, M. Romuald GALERME, M. Éric CORFMAT, M. Mickaël LE BELLEGO, Mme Marina LE CALLONNEC, M. Pierre LE PALUD, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme Michelle LE PETIT, M. David GEFROY, M. Olivier SUFFICE, M. Frédéric ANDRÉ, M. Moran GUILLERMIC, M. Germain EVO

Pouvoir remis : Mme Michelle LE PETIT à M. Lionel FROMAGE, M. David GEFROY à M. Romuald GALERME, M. Frédéric ANDRÉ à Mme Anne-Laure PRONO, M. Moran GUILLERMIC à M. Mickaël LE BELLEGO, M. Germain EVO à M. Patrick CAINJO

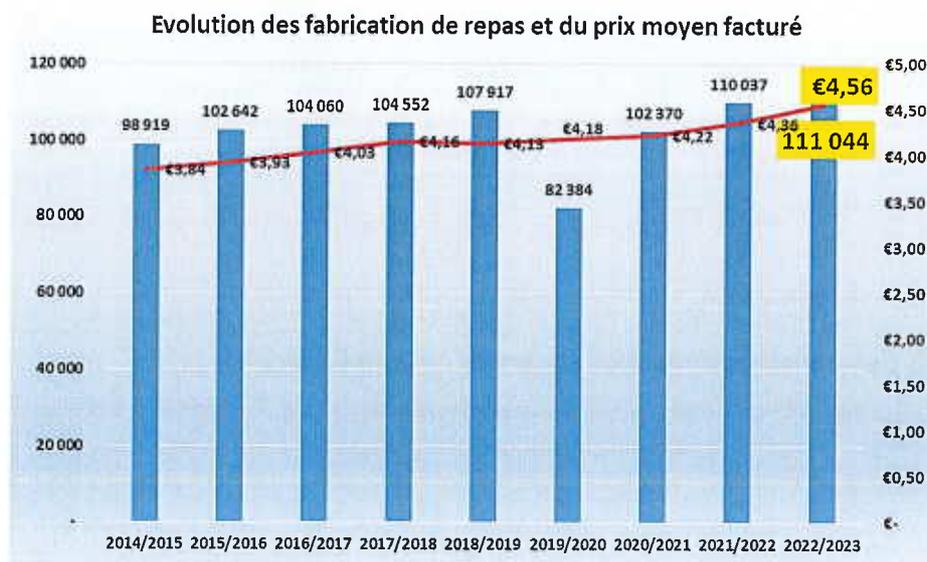
Nombre de Conseillers en exercice : 29 – Présents : 23 – Pouvoirs : 5 – Votants : 28

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure PRONO

Mme Fanny LEVEILLE-CALVEZ rappelle au Conseil Municipal que le restaurant scolaire prépare les repas pour les enfants scolarisés dans les écoles Yves Coppens, Sainte Marie et le Collège Saint Joseph. Les enfants, fréquentant l'ALSH le mercredi en période scolaire et pendant les vacances scolaires, sont aussi bénéficiaires de ce service.

Mme Fanny LEVEILLE-CALVEZ expose ci-dessous au Conseil Municipal les éléments du bilan de la restauration scolaire sur la période courant de septembre 2022 à août 2023.

1. Fréquentation



Les effectifs 2023 progressent essentiellement au niveau du collège :

Catégorie	2021/2022	2022/2023	Évolution
	Effectifs	Effectifs	
Collège	41 203	43 602	+ 5,82 %
Élémentaire	60 100	58 290	-3,00 %
ALSH	6 864	7 421	+ 8,11 %
Autres	1 870	1 731	-7,50 %
TOTAL	110 037	111 044	+ 0,91 %

2. Détail des coûts

REPARTITION DES POSTES DE DEPENSES	2019 / 2020		2020 / 2021		2021 / 2022		2022 / 2023	
	Montant	Répartition des charges						
Nombre de repas	82 384		102 370		110 037		111 044	
RECETTES	344 112 €	4,177 €	431 998 €	4,220 €	479 377 €	4,36 €	506 027 €	4,56 €
Alimentation	130 900 €	1,59 €	181 022 €	1,77 €	182 054 €	1,65 €	195 576 €	1,76 €
Frais de Personnel cuisine et service	260 554 €	3,16 €	274 760 €	2,68 €	287 849 €	2,62 €	319 141 €	2,87 €
Frais de Personnel accompagnant	51 709 €	0,63 €	98 090 €	0,96 €	78 828 €	0,72 €	80 080 €	0,72 €
Fluides	20 532 €	0,25 €	20 884 €	0,20 €	20 911 €	0,19 €	18 875 €	0,17 €
Fournitures autres	14 297 €	0,17 €	13 699 €	0,13 €	14 683 €	0,13 €	20 705 €	0,19 €
Entretien et maintenance	9 223 €	0,11 €	9 391 €	0,09 €	10 524 €	0,10 €	12 534 €	0,11 €
Autres frais généraux	12 350 €	0,15 €	19 245 €	0,19 €	10 108 €	0,09 €	16 571 €	0,15 €
Transports	25 641 €	0,31 €	22 314 €	0,22 €	25 861 €	0,24 €	24 826 €	0,22 €
Amortissements	13 479 €	0,16 €	7 539 €	0,07 €	16 819 €	0,15 €	19 835 €	0,18 €
DEPENSES	538 685 €	6,54 €	646 944 €	6,32 €	647 637 €	5,89 €	708 143 €	6,38 €
CONTRIBUTION COMMUNALE	194 573 €	2,36 €	214 946 €	2,10 €	168 260 €	1,53 €	202 116 €	1,82 €

Le coût de revient de la pause méridienne est de 6,38 € par enfant en 2022/2023.

Ce coût comprend le prix du repas, servi au restaurant scolaire ou à Kerloustic, à savoir 5,44 €, majoré des frais d'accompagnement et de transport sur la pause méridienne, à savoir 0,94 €.

- **Alimentation : progression du coût moyen de 0,11 € (+7%)**

Les travaux et actions menés pour réduire le gaspillage ont permis d'atténuer un peu l'augmentation importante du coût des denrées alimentaires. Quelques exemples :

- ▶ Poisson surgelé : + 16.7 %
- ▶ Fromage à la coupe : + 11 %
- ▶ Volaille : 15 % environ

- **Frais de personnel de production et service : + 0,25 € (+9,5 %)**

Les frais de personnels ont fortement progressé par rapport à l'exercice précédent. Une partie de cette hausse s'explique par les augmentations successives du point d'indice (+3,50% au 1^{er} juillet 2022 et +1,5 % au 1^{er} juillet 2023).

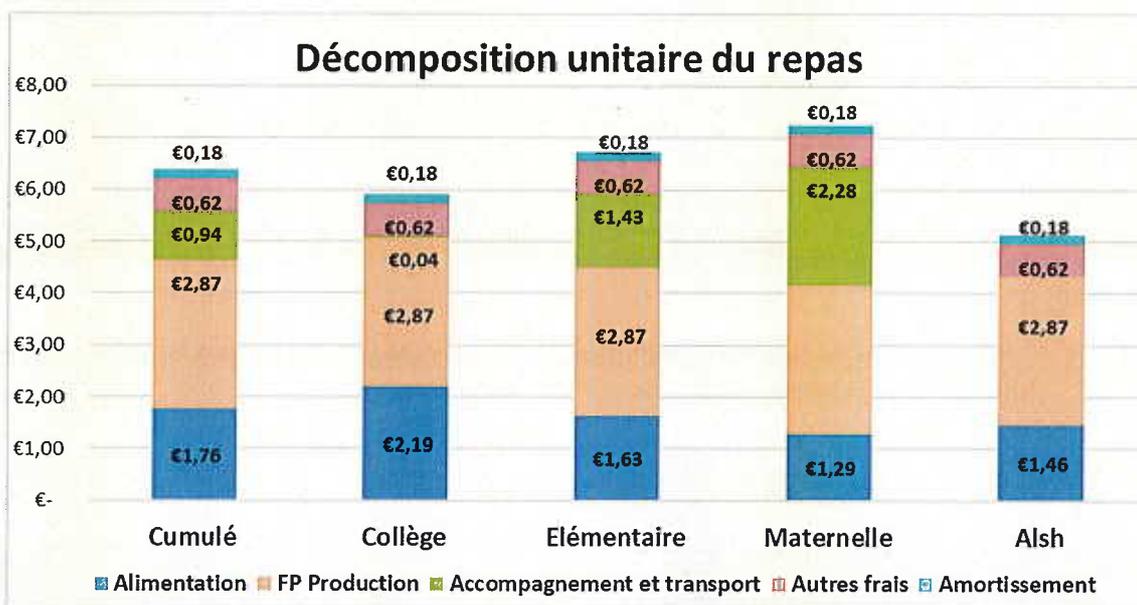
De plus, l'augmentation de productivité, escomptée du fait de la modernisation des matériels, n'a pas encore donné de résultat ; C'est un des axes à améliorer sur l'exercice 2023-2024

▪ **Coût de l'accompagnement (Personnel accompagnant + transports) : 0,94 € par repas**

L'accompagnement comprend deux postes :

- ▶ Les frais de personnels « Pédibus » des agents communaux et des agents de l'OGEC Sainte Marie, mis à disposition de la commune par convention depuis le 1^{er} janvier 2020 ;
- ▶ Le coût du transport en car entre les écoles et le restaurant scolaire.

Depuis le printemps 2023, les réservations de bus sont centralisées par/sur la direction périscolaire afin d'éviter les locations systématiques. Ce changement de méthode a permis de réduire de coût du transport, malgré l'augmentation des tarifs du transporteur.



3. Conclusion

Malgré un nombre de repas servis de nouveau en progression, le coût unitaire progresse fortement. Les causes externes (inflation matières premières, augmentation du point d'indice) n'expliquent pas en totalité cette progression.

Il convient de continuer, voire d'accélérer, les actions dans plusieurs domaines :

- ▶ Réduction du gaspillage,
- ▶ Optimisation des portions selon les besoins des convives,
- ▶ Politique d'achat des matières premières plus rigoureuse,
- ▶ Investissements en matériels productifs.

Considérant la prise en compte des éléments ci-dessous, d'anticiper l'évolution des tarifs énergétiques, d'une part, mais également de faire contribuer plus fortement les non grégamistes à la contribution communale, il est proposé une modulation de l'augmentation des tarifs, à savoir :

- ▶ Pour les grégamiste, une augmentation de 5%
- ▶ Pour les non grégamistes, une augmentation de 7 %

Comme tenu de ces éléments, la grille tarifaire 2024 se présente comme suit :

	2024
Maternel / élémentaire Grand-Champ	4,67 €
Maternel / élémentaire Extérieur	5,05 €
Collégien Grand-Champ	5,15 €
Collégien Extérieur	5,56 €
Autre repas subventionné	6,45 €
Autre repas non subventionné	8,09 €
Accueil sans fourniture de repas	1,21 €

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Famille – Vie Scolaire - EVS », réunie le 29 novembre 2023,

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Finances – Prospectives – Affaires Générales », réunie le 1^{er} décembre 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (27 pour / 1 contre) des membres présents et représentés :

Article 1 : DÉCIDE d'appliquer les tarifs municipaux du restaurant scolaire, pour l'année 2024, tels qu'ils sont présentés ci-dessus ;

Article 2 : DONNE POUVOIR à Madame le Maire, ou à son représentant, pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR

La Secrétaire de séance,
Mme Anne-Laure PRONO

